

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes - N° 146 - 17 décembre 2009

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es.

SOMMAIRE

- 1 - Marche de Noël pour l'application de la Loi de réquisition
 - 2 - Rappel : pétition en défense des structures pratiquant l'avortement
 - 3 - Contre la nomination de Xavier Dousseau par Roselyne Bachelot
 - 4 - Pour un CIVG au centre hospitalier d'Orléans - MFPP 45
 - 5 - Aminatou Haidar : la fin du bras de fer - Jeune Afrique 18 décembre
 - 6 - « Mêmes voix, Mêmes droits » - Communiqué de presse du « Réseau promotion des droits des femmes migrantes en France »
 - 7 - Alerte route : parité en danger - <http://www.parite-en-danger.org>
 - 8 - Pétition : Réforme territoriale : la démocratie à reculons
 - 9 - Trente ans après, la Cedaw : agir ensemble pour les droits des femmes, droits universels - Communiqué LDH
 - 10 - Sexisme dans les jouets : Mix-Cité en appelle à la HALDE
 - 11 - Ouganda : Non à la pénalisation de l'homosexualité - Communiqué Act Up
 - 12 - Laïcité : Enjeux de l'action citoyenne : Atelier de réflexion et d'échange
-

ACTIONS

1 - Marche de Noël pour l'application de la Loi de réquisition

Samedi 19 décembre, à 14h

Place Notre-Dame-de-Lorette Ligne 12

Alors que la crise du logement s'aggrave, il y a 1,8 millions de logements vacants en France, dont 330 000 en Ile de France et 122 000 à Paris selon l'INSEE. Ils sont vides, par négligence, par calcul mercantile, par refus égoïste de louer... Et ceci sans compter les millions de mètres carrés de locaux et de bureaux également inoccupés... Ces logements sont vacants alors que 15 000 ménages en Ile de France, dont 10000 à Paris, sont reconnus prioritaires et attendent que les Préfets les relogent comme les y oblige la loi DALO

Ils sont vacants, alors que des artistes, des précaires, des intermittents des jeunes, des étudiants, ou des mal-logés réquisitionnent des espaces vacants pour se loger, en faire des lieux de vie, de travail et d'échange. Ils restent vides lorsque les habitants en ont été expulsés, comme 69 rue de Sèvre... Ils sont vacants depuis parfois des décennies, comme le 1 bis place des Vosges réquisitionné depuis le 27 octobre. Ils sont vides et pourraient servir de logements « tiroir » pour les résidents de foyers en réhabilitation, plutôt que les expulser et les laisser dehors comme rue David d'Angers. Ils sont inoccupés alors que des demandeurs d'asile et des sans abris se cachent pour dormir dans des squares et des sous-bois.

Ils sont vides, alors que les sans abris meurent plus nombreux chaque année, que les enfants des taudis sont atteints de saturnisme, que les familles entières sont en errance sans pouvoir assurer une vie et une scolarité décente à leurs enfants, car ils sont privés de logement

Ils sont vides alors que les marchands de sommeil, les spéculateurs et les bailleurs privés font leur beurre, que les couches populaires sont chassées des centres, que les jeunes et les étudiants ne peuvent plus se loger que les locataires se serrent de plus en plus la ceinture pour payer leur loyer... Ils sont vides, alors que 1,3 million de familles attendent un HLM, dont 300 000 familles en Ile de France, que le nombre d'expulsions sans relogement est en hausse à cause de la spéculation et de la flambée des loyers.

L'État est en faute, car il refuse d'appliquer la loi de réquisition. Il piétine la loi DALO. Or, la loi de réquisition a été utilisée avec succès depuis sa création en 1945, notamment en 1995 et 1996, suite à l'occupation de la rue du Dragon par des sans logis, des associations, l'Abbé Pierre, et beaucoup d'autres. De plus en plus de voix réclament l'application de la loi de réquisition, comme le Comité de suivi de la loi DALO. La décision appartient au Gouvernement, en donnant instruction aux Préfets d'appliquer la loi, tout simplement !

Marchons pour dénoncer des logements vacants, déposer des demandes de réquisition pour des sans logis et des mal-logés, des expulsés, des prioritaires DALO, exiger l'application de la loi, demander l'arrêt des expulsions.

À l'appel de (premiers signataires) : AITEC, CDSL, COPAF, DAL, HIC, jeudi noir, No-Vox, l'appel et la pioche, Union Solidaires, les oubliés et rejetés du foyer David d'Angers...

MOBILISATIONS

2 - Rappel : pétition en défense des structures pratiquant l'avortement

L'ANCIC, la CADAC et Le Planning Familial lance une pétition nationale en défense des structures pratiquant les avortements. Parce que l'avortement est un droit humain fondamental, nous demandons le maintien des structures existantes et l'ouverture de nouveaux lieux dédiés à l'avortement, pour une véritable égalité d'accès pour toutes par une offre de proximité partout en France.

Signez et faites circuler la pétition accessible à l'adresse suivante (signature en ligne possible) :

<http://orta.dynalias.org/petition-structures-ivg/home>><http://orta.dynalias.org/petition-structures-ivg/home>

3 - Contre la nomination de Xavier Dousseau par Roselyne Bachelot

Communiqué du Parti Communiste

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, vient de nommer Xavier Dousseau, militant anti-IVG, directeur de l'Établissement public de santé mentale de la Marne. Comment est-il possible qu'un membre de commando, condamné par la justice pour ses actions anti-IVG, se voie confier la direction d'un hôpital psychiatrique ? Un homme, « fou de Dieu », prêt à s'enchaîner pour dénoncer et condamner le droit à l'IVG, ce droit acquis par et pour les femmes à force de lutte.

Au moment même où de lourdes incertitudes pèsent sur l'existence de certains centres IVG à Paris et dans toute la France, M^{me} Bachelot, en faisant les yeux doux à cet activiste anti-avortement, considère t-elle que ces actions ne sont pas graves ? Est-ce un signe pour justifier les actions contre l'avortement ? Jusqu'où ce gouvernement est-il prêt à aller dans l'absence d'éthique et la régression idéologique ?

Marie-George Buffet, Députée, Secrétaire nationale du PCF - Laurence Cohen, Responsable nationale du PCF « Droits des femmes- féminisme »

Un anti-IVG à la tête d'un HP - Libération - Eric Favereau

«Un fou de Dieu» en charge d'un important hôpital psychiatrique public, à Reims ? La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot vient de nommer Xavier Dousseau, directeur de l'Établissement public de santé mentale de la Marne (EPSMM). Cette nomination, effective le 1^{er} janvier, aurait pu passer inaperçue, mais voilà, tout le milieu de la psychiatrie locale est monté au créneau pour dénoncer cette «nomination ahurissante». «Comment faire confiance et travailler avec un directeur qui s'est attaché aux blocs opératoires de son propre hôpital pour empêcher des IVG ?» s'interroge ainsi un psychiatre, chef de service à Reims. De fait, ce nouveau directeur, Xavier Dousseau, n'est pas un personnage tout à fait banal. En octobre 1995, alors directeur adjoint de l'hôpital de Valenciennes, il avait pris la tête d'un commando anti-avortement, s'était enchaîné à une table d'opération dans la salle d'intervention du centre d'IVG de son propre établissement, et cela avec dix autres personnes menottées les uns aux autres. Il avait fallu faire appel aux pompiers et aux policiers pour les déloger. Xavier Dousseau avait été immédiatement suspendu de ses fonctions et poursuivi en justice.

Pour expliquer son geste, il n'avait pas vraiment eu d'états d'âme. «Je n'en pouvais plus de ma complicité passive. Je réclame, pour les personnels hospitaliers, le même droit à l'objection de conscience que pour les médecins», disait-il, alors. L'homme, en tout cas, est fidèle. Ce combat, il le mène depuis des années. Membre de la communauté chrétienne Pain de vie, il militait aussi dans le groupe Mère de miséricorde, association d'aide aux mères en difficulté.

Lors de son procès, la justice s'est montrée peu sensible à son argumentaire. Le tribunal correctionnel de Valenciennes l'a condamné à 18 mois de prison, dont 9 avec sursis et 3 000 € d'amende. Quatre autres prévenus ont aussi été condamnés à de la prison ferme. En appel, la sanction a été ramenée à 18 mois avec sursis pour Xavier Dousseau, «reconnu coupable d'entrave au fonctionnement d'un service assurant des interruptions volontaires de grossesse», un délit créé par une loi de 1993. Outre la sanction pénale, Xavier Dousseau a été suspendu de ses fonctions de directeur pendant deux ans.

Parti en mission en Afrique, il a peu après repris du service, dirigeant une maison de retraite, avant d'être nommé directeur adjoint de l'hôpital psychiatrique de Saint-Dizier (Haute-Marne). Selon la presse départementale, il a changé. Et lors de sa dernière affectation, il était apprécié. «Nous n'avons vraiment rien à lui reprocher», a indiqué une déléguée CFDT.

Serait-ce alors illégitime de s'interroger sur la pertinence de cette nouvelle nomination ? «La question se pose. Dans un hôpital psychiatrique, la tolérance vis-à-vis de l'autre est essentielle. Nous sommes catastrophés par ce choix», conclut ce chef de service rémois.

4 - Pour un CIVG au centre hospitalier d'Orléans - MFPP 45

Le Planning Familial est au cœur du combat des femmes pour le droit à l'IVG et considère que le Service Public peut seul garantir aux femmes l'exercice de ce droit à l'abri des pressions matérielles et morales.

Dans ce cadre, le Planning Familial réclame de longue date que : le CHR d'Orléans soit doté d'un CIVG à part entière ; l'IVG ne soit plus considérée exclusivement comme un acte médical ; le choix des femmes quant aux méthodes d'intervention et d'anesthésie soit respecté ; toute pression morale, toute forme de jugement soient exclues du parcours que doivent suivre les femmes ; l'acte d'IVG soit revalorisé : il n'est "côté" aujourd'hui qu'au tiers d'un curetage pour fausse-couche. Il agit dans ce sens localement auprès du CHRO comme de la DRASS et par sa Confédération auprès des instances nationales.

Par ailleurs, il situe l'IVG dans une approche globale de la sexualité : dans la prévention comme dans l'intervention cette dimension est centrale ; elle trouve sa place au sein d'un CPEF.

Le Conseil Général du Loiret a, selon une décision qui lui appartient seul, décidé de lancer un appel à projet pour un CPEF au Nord d'Orléans. Le Planning Familial a estimé nécessaire de présenter une alternative associative fondée sur la compétence et le souci de l'intérêt des femmes, plutôt que de laisser le champ libre à d'éventuels opérateurs privés, pour le cas où le CHRO ne répondrait pas à cet appel ou ne serait pas choisi. Le Conseil Général a retenu cette candidature.

Quelle que soit l'issue de la crise que suscite cette décision, le Planning Familial réaffirme que : dans le cadre de son combat pour le droit des femmes et des hommes à maîtriser leur sexualité, il agira, avec ouverture, selon les axes définis précédemment.

5 - Aminatou Haidar : la fin du bras de fer - Jeune Afrique 18 décembre

Un peu plus d'un mois après avoir entamé une grève de la faim et un véritable bras de fer avec les autorités marocaines, la militante sahraouie Aminatou Haidar est revenue, dans la nuit de jeudi à vendredi, à Laâyoune (Sahara occidental) dans un avion en provenance des Canaries (Espagne).

L'avion médicalisé dans lequel elle avait embarqué s'est posé à Laâyoune vendredi vers 00h15 locales. Il avait quitté Lanzarote deux heures plus tôt. Selon une source policière, Mme Haidar a accompli normalement les formalités d'entrée à l'aéroport en marquant sur la fiche d'arrivée qu'elle "arrivait au Maroc". Elle est ensuite partie dans une voiture conduite par son oncle maternel, cheikh Mohamed Boussoula.

gée de 42 ans et mère de deux enfants, Aminatou Haidar observait une grève de la faim depuis plus d'un mois pour forcer le Maroc à l'autoriser à rentrer chez elle à Laâyoune. Elle avait été hospitalisée dans la nuit de mercredi à jeudi à la suite de violentes nausées et de douleurs abdominales (voir précédent envoi).

Au retour d'un séjour aux Etats-Unis, où elle avait reçu un prix en faveur des droits de l'Homme, elle avait été refoulée le 14 novembre de Laâyoune, les autorités marocaines lui reprochant de n'avoir pas voulu accomplir les formalités nécessaires. Elle les accusait en retour de lui avoir retiré son passeport marocain.

Intervention française : Cette affaire a donné lieu à un ping-pong diplomatique entre Madrid et Rabat, Paris intervenant finalement pour, semble-t-il, débloquer une situation qui paraissait sans issue. Dans un communiqué publié jeudi soir, l'Elysée a en effet annoncé que le président Nicolas Sarkozy avait demandé au Maroc de remettre un passeport à Mme Haidar. M. Sarkozy a effectué cette démarche le 15 décembre en recevant à Paris le ministre marocain des Affaires étrangères Taïeb Fassi Fihri et en exprimant "le voeu que le royaume du Maroc puisse, dans sa tradition d'ouverture et de générosité, faire remettre à Mme Aminatou Haidar son passeport marocain à son arrivée sur le territoire du royaume", selon le texte. "Comme suite à cet entretien", le roi "Mohammed VI aurait informé le président Sarkozy, par message le 17 décembre 2009, de l'accord de l'Etat marocain. Dans ces conditions, Madame Aminatou Haidar peut regagner le Maroc", ajoute le communiqué.

Vendredi, le ministère marocain des Affaires étrangères a confirmé que le Maroc avait accédé à la demande de "pays amis et partenaires" en faveur d'un retour d'Aminatou Haidar à Laâyoune, mais qu'il restait ferme sur "le respect total de la loi marocaine, par tous, sans exception et sur l'intégralité du territoire national".

Et, selon Rabat, les "agissements" de Mme Haidar "ne sont pas liés à la promotion des droits de l'Homme". "Elle a, bel et bien, agi pour le compte du Polisario, qui demeure un mouvement militaire et totalitaire, à la solde de l'Algérie qui l'abrite, le finance et le soutient..."

"Trouver une solution permanente du conflit au Sahara occidental" : Deux tentatives de la militante sahraouie de rentrer à Laâyoune, les 4 et 5 décembre, avaient échoué, les autorités marocaines refusant l'atterrissage de l'avion à bord duquel elle se trouvait. "C'est un triomphe du droit

international, des droits de l'Homme, de la justice internationale et de la cause sahraouie", avait déclaré à la presse la militante pro-Polisario en sortant de l'hôpital. Si les autorités marocaines s'opposaient une nouvelle fois à son retour au Sahara occidental, elle "resterait à bord de l'avion et continuerait (sa) grève de la faim", avait-elle ajouté.

La secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton a déclaré de son côté avoir été "contente d'apprendre la décision du gouvernement marocain", dans un communiqué, rappelant que la militante sahraouie avait reçu le prix Robert Kennedy pour les droits de l'Homme. Mme Clinton a salué un "geste humanitaire" qui "reflète l'esprit véritable et la générosité du gouvernement et du peuple marocains, et qui souligne l'urgence à trouver une solution permanente du conflit au Sahara occidental".

Rabat estime que le Sahara occidental, une ancienne colonie espagnole annexée en 1975, fait partie intégrante du royaume et propose une large autonomie sous sa souveraineté. Le Front Polisario, soutenu par l'Algérie, lutte en revanche pour son indépendance.

TEXTES

6 - « Mêmes voix, Mêmes droits » - Communiqué de presse du « Réseau promotion des droits des femmes migrantes en France »

Le 18 décembre est la journée mondiale des migrants, or les migrantes restent souvent invisibles alors qu'elles représentent la moitié des migrants sur le sol européen. À cette occasion, nous tenions donc à rappeler également qu'une migrante sur deux travaille, mais que l'apport économique, social, culturel et humain des femmes migrantes reste méconnu et sous estimé.

Les causes des migrations sont économiques mais également politiques. De nombreuses femmes quittent leurs pays pour des raisons liées aux conditions juridiques, sociales et culturelles qu'elles subissent dans leurs pays d'origine ; les difficultés de réaliser une vie professionnelle sont ainsi une des causes des migrations des femmes universitaires, chercheuses, artistes, écrivaines, journalistes.

Leur situation, au sein de l'Union Européenne, est préoccupante parce que nombre d'entre elles subissent des violences et des discriminations, ainsi que la violation de leurs droits fondamentaux.

Les femmes immigrées se heurtent, en France, à des problèmes en raison de l'application de certaines dispositions des conventions bilatérales existantes entre la France, pays d'accueil, et leur pays d'origine. Ces dispositions, qui concernent principalement le statut juridique personnel, familial, des lois de leur pays d'origine, entraînent de nombreuses discriminations. En effet, les statuts personnels, dans un certain nombre de pays (Maghreb, Moyen-Orient, Afrique, Asie..), impliquent des règles qui peuvent être en contradiction avec le droit français basé sur les valeurs d'égalité entre les hommes et les femmes. De plus, les traditions en vigueur dans certains pays renforcent les discriminations à l'égard des femmes et sont, lorsque appliquées en France, contraires aux principes constitutionnels de la République.

Le Lobby Européen des Femmes s'est très vite inquiété de cette situation et a impulsé en janvier 2007 une dynamique pour la création d'un réseau de femmes migrantes au niveau européen sous l'intitulé : « Mêmes droits, mêmes voix » car il est plus que jamais nécessaire de mutualiser les compétences et les ressources des structures qui agissent pour rendre visibles les femmes migrantes : qu'on leur accorde enfin respect, égalité et dignité !

Les recommandations de ce réseau sont : Garantir un statut juridique indépendant en tant que droit individuel ; Garantir la protection contre les mutilations sexuelles féminines ; Rejeter le relativisme culturel pour justifier toutes les formes de violence envers les femmes ; Garantir le droit du travail et éradiquer toutes les formes de discrimination dans le domaine de l'emploi ;

Rendre visibles les femmes migrantes et Faciliter l'accès à la citoyenneté européenne et la participation au processus démocratique ; Renforcer la mise en valeur du potentiel des organisations de femmes migrantes ; Développer un partenariat et la coopération avec les pays d'origine.

Depuis deux ans, des réunions importantes de femmes migrantes sont donc organisées dans la plupart des États membres. Ces femmes coopèrent ainsi en réseau à la reconnaissance de leurs droits et font du lobbying auprès des décideurs. C'est dans ce contexte que Marseille a accueilli, pour relever les défis de l'intégration, la 3^{ème} Rencontre Nationale des femmes migrantes en France, le vendredi 20 novembre 2009, rencontre à laquelle ont participé plus de 250 femmes, venant de 100 villes et de 150 associations différentes.

En France, La Coordination française du Lobby Européen des Femmes a lancé une pétition "Encore trop d'inégalités entre les femmes sur le sol français ».

On peut signer en ligne sur le site : <http://www.petitiononline.com/ffm/petition.html>

7 - Alerte route : parité en danger - <http://www.parite-en-danger.org>

Trois femmes responsables politiques, Mmes Marie-Jo Zimmermann, Michèle André, et Françoise Vilain, respectivement Présidentes des délégations aux droits des femmes des trois chambres de la République, l'Assemblée Nationale, le Sénat et le Conseil Economique et Social Environnemental, viennent de mettre le gouvernement en garde contre le risque d'inconstitutionnalité du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux, présenté au Conseil des ministres du 21 octobre par le Ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, et prochainement en discussion au Sénat.

En effet, si ce projet de loi N° 61 (2009-2010) relatif à l'élection des conseillers territoriaux venait à être voté en l'état, il éliminerait un nombre considérable de femmes des responsabilités politiques départementales et régionales, ce qui est contraire à notre Constitution qui préconise «l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives».

Chacun sait que la loi dite de la "parité" ne favorise l'arrivée des femmes dans les fonctions électives que si les élections se déroulent selon un mode de scrutin de liste à la proportionnelle.

Le mode de scrutin uninominal leur est en revanche défavorable, les partis politiques préférant sacrifier aux habitudes traditionnelles qui écartent les femmes des sièges "jouables".

Rappelons que les élections régionales de 2004 ont permis, grâce au mode de scrutin de liste à la proportionnelle qui est soumis à la loi sur la parité, l'élection de 47,6 % de femmes alors que, s'agissant des élections cantonales régies par un mode de scrutin uninominal (qui échappe à la règle paritaire), le taux de présence des femmes stagne autour de 12 %.

Or, le texte en discussion prévoit l'élection de 80 % de conseillers territoriaux au scrutin uninominal majoritaire à un tour dans le cadre de cantons, et de 20 % des conseillers territoriaux sur des listes départementales à la proportionnelle. Une simple projection permet d'estimer, pour les élections de 2014, une perte de 58 % de sièges pour les femmes, alors que les hommes, déjà 3 fois plus nombreux aujourd'hui, n'en perdraient que 45,8 %.

On aimerait penser que cet aspect paritaire des choses a vraiment échappé aux rédacteurs du texte. Ou bien considèrent-ils qu'il ne s'agit là que d'un détail sans importance ?

Nous appelons nos parlementaires à intervenir pour empêcher le vote d'une loi antidémocratique, nous demandons à toutes les forces démocrates, associations et citoyen-ne-s de notre pays de se mobiliser contre elle et exigeons que, dans l'esprit de notre constitution de la République, l'élection des conseillers territoriaux se fasse sur des listes paritaires à la proportionnelle. Il n'est pas trop tard pour corriger le tir et se mettre en conformité avec l'esprit de notre Constitution.

8 - Pétition : Réforme territoriale : la démocratie à reculons

Initiée par quelques élu-es issu-es de partis et mouvements divers (des Verts, du PC, d'Alternative citoyenne, du PS, du PRG, du Modem) à l'occasion de la semaine pour l'égalité en Ile-de-France et ouverte à tous et à toutes sans esprit partisan, une pétition est mise en ligne pour attirer l'attention du Conseil constitutionnel et sonner l'alerte.

De moins en moins de gens participent aux élections, le vote des populations les plus défavorisées s'amointrit chaque jour, les femmes, malgré la loi sur la parité, continuent d'être largement sous-représentées dans nos instances politiques (88 % d'hommes à l'Assemblée nationale et 79 % au Sénat). 1 % des député-es sont employé-es ou ouvrier-es alors que ces catégories socioprofessionnelles représentent la moitié de la population active. Tous ceux et toutes celles qui sont, d'une culture, d'un mode de vie, d'un âge, d'un état de santé, d'une couleur, d'une région ou religion qui ne sont pas ceux de la majorité de la population, sont à titre exceptionnel dans nos instances.

On peut toujours brandir une ou deux personnes comme autant d'étendards d'exception lors de la séquence électorale, ou pendant quelques mois, en parure plus ou moins éphémère d'un nouveau gouvernement !

Ces dernières décennies, une petite lueur semblait apparaître pour dénoncer ce système politique du scrutin dit "majoritaire" que conserve dans presque toutes ses instances notre douce France, quasi isolément en Europe, avec la Grande Bretagne. Grâce au scrutin de liste à deux tours, de nouveaux-elles élu-e-s siègent, dans des assemblées paritaires, entrouvrant la porte à l'expression d'une diversité sociale, d'opinions, de cultures et de sexe. Ouvrir grand la porte, étendre cette diversité, la rendre incontournable dans l'ensemble des institutions politiques françaises, voilà le sens d'une réforme institutionnelle qui devrait avoir lieu aujourd'hui.

Mais, au lieu de cette évolution nécessaire pour notre démocratie, la réforme du scrutin territorial constituerait une régression inacceptable. Cette réforme serait contraire à notre constitution qui stipule l'égalité (article 3) et a fait enfin entrer à parité des femmes et des hommes en son sein. Car la réforme territoriale qu'on nous propose est la suivante : un scrutin uninominal à un tour avec une marge charitable de proportionnelle à 20 % pour les élections fusionnées des régionales et des cantonales. En langage clair, cela signifie que cette avancée notoire, qui imposait enfin qu'il y ait 50 % de femmes élues, qui permettait de porter sur les bancs des assemblées d'autres figures représentatives de la société va de nouveau disparaître.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil constitutionnel, nous refusons d'en revenir à une oligarchie territoriale d'un autre temps. Sachons reconnaître ensemble que la politique qui est votée dans nos hémicycles est souvent le reflet de celles et ceux qui la votent.

Si nous voulons une politique de l'égalité, de la liberté et de la fraternité effective, alors nous devons appliquer ces valeurs aux modes de scrutin pour que toutes et tous, quelles que soient leur condition sociale, cultures et opinions puissent être représenté-es si les électeurs et électrices le décident, femmes et hommes à parité. L'égalité, maître mot de notre constitution est en danger. Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil constitutionnel de faire respecter notre constitution non seulement dans l'esprit mais dans son effectivité.

http://www.petitionduweb.com/Reforme_territoriale___la_democratie_a_reculons-5694.html

9 - Trente ans après, la Cedaw : agir ensemble pour les droits des femmes, droits universels - Communiqué LDH - 18 décembre 2009

Le 18 décembre 1979, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes (Cedaw). Cette Convention, méconnue en France, n'est pas seulement un instrument de lutte contre les discriminations : c'est une véritable charte

des droits des femmes. Elle affirme l'intégralité des droits civils, civiques, culturels et sociaux, et même le droit à la maîtrise de la reproduction, ce qui en fait un texte particulièrement progressiste. Elle a été dotée en 1999 d'un protocole additionnel qui permet aux victimes de discriminations de la part d'un Etat membre de saisir le comité Cedaw. Aujourd'hui, elle est ratifiée par 186 pays, soit 95 % des Etats de la planète. Ce qui ne signifie pas, loin de là, qu'elle est appliquée. De nombreux Etats signataires ont émis des réserves sur les articles qui les gênaient le plus, plaçant par exemple leurs traditions au-dessus des règles du droit international.

Dans de nombreux pays du Sud, les militants et les militantes utilisent la Cedaw pour interpellier leurs gouvernements et faire progresser leurs législations vers l'égalité. Au Nord nous bénéficions de législations égalitaires, mais la réalité reste très inégalitaire et les discriminations subsistent.

Toutes celles et tous ceux qui prennent au sérieux l'égalité et l'effectivité des droits des femmes peuvent s'appuyer sur la Cedaw et militer pour son application réelle partout sur la planète. Il faut pour cela faire connaître un texte qui, comme les grandes Déclarations des droits de l'Homme, doit être lu, enseigné et approprié par tous et d'abord par les futurs citoyens de notre pays.

La Ligue des droits de l'Homme entend contribuer à faire du trentième anniversaire de la Cedaw non seulement une commémoration mais aussi et surtout un moment fort de mobilisation pour les droits des femmes comme droits universels.

10 - Sexisme dans les jouets : Mix-Cité en appelle à la HALDE - Communiqué de presse - 5 décembre 2009

Depuis début novembre 2009, les associations Mix-Cité Paris, Nantes, Rennes, Orléans et Toulouse ont lancé une campagne d'envois de courriers à la HALDE pour signaler les magasins de jouets qui pratiquent un affichage sexué des rayons et des catalogues.

Mix-Cité dénonce depuis plusieurs années les pratiques sexistes des distributeurs de jouets et le conditionnement précoce imposé aux enfants. Ces pratiques sont courantes et de plus en plus flagrantes, elles se retrouvent partout en France et semblent caractériser la majorité des grandes enseignes spécialisées dans les jeux et jouets ainsi que la grande distribution.

Il est évident que cet affichage par sexe empêche les enfants de choisir des jeux, jouets, déguisements, etc. en fonction de leur caractère, leurs aptitudes et leurs envies. Cela les force à se conformer aux rôles stéréotypés liés aux genres, qui favorisent ensuite les discriminations femmes-hommes.

Pour les adultes, l'affichage sexué des offres d'emploi est interdit et reconnu par le code du travail comme une pratique discriminatoire passible de poursuites. Mix-Cité constate que néanmoins de nombreux métiers restent encore très sexués et ce précisément parce que l'orientation professionnelle se fait de façon progressive souvent dès la petite enfance, et en grande partie par le biais des jeux.

À l'appel de Mix-Cité de nombreuses personnes habitant dans différentes villes de France (Montpellier, Tours, Paris, Nantes, Rennes, Orléans, Toulouse, Lille ... des plus petites villes aux plus grandes et du sud au nord) écrivent ou ont écrit au service Promotion de l'Egalité de la HALDE pour signaler des magasins qui pratiquent un cloisonnement strict des jouets par sexe ; elles estiment indispensable d'étendre aux enfants les mesures de lutte contre les discriminations sexistes.

Mix-Cité sollicite donc la HALDE pour qu'elle recommande aux magasins de jeux et jouets, aux fabricants et aux publicitaires de prohiber tout affichage sexiste dans la promotion de leurs produits. Pour le moment, la HALDE se montre réticente mais vient de déclarer qu'elle entre-ouvre sa porte pour un rendez-vous avec Mix-Cité.

11 - Ouganda : Non à la pénalisation de l'homosexualité - Communiqué Act Up

Des militants d'Act Up-Paris ont manifesté, ce matin, devant l'ambassade d'Ouganda en France. Aux cris de « Shame », "Homos assassinés, Museveni coupable !" en brandissant des pancartes montrant les deux dirigeants ougandais responsables de projets de loi criminels de pénalisation de l'homosexualité.

Le 3 octobre dernier, le Parlement ougandais rédigeait une proposition de loi visant à punir les homosexuels par la peine de prison à vie, les homosexuels séropositifs par la peine de mort et à inciter à leur délation. Grâce à une mobilisation internationale, ce projet de loi assassin, sérophobe et homophobe doit être révisé par le Parlement ougandais mais l'homophobie et la haine des minorités sexuelles en feront toujours partie. Act Up-Paris exige que les autorités ougandaises retirent l'article 145 du code pénal ougandais qui permet la mise en prison des minorités sexuelles, ainsi que tout projets de loi visant à pénaliser l'homosexualité.

Cette ébauche de loi révèle à nouveau l'irresponsabilité du gouvernement ougandais qui ferme les yeux sur le respect des droits humains et sur l'impact de cette initiative criminelle sur la lutte contre le sida en Ouganda. Ce projet de loi a été soutenu par Yoweri Museveni, président classé parmi les chefs d'Etat les plus homophobes, et par James Nsaba Buturo, ministre de l'éthique qui a récemment qualifié l'homosexualité de « répugnante ».

Le gouvernement Museveni et les autorités ougandaises sont tristement célèbres pour leurs discours d'incitation à la haine et pour les arrestations arbitraires des LGBT. En 2008, durant une conférence sur le sida à Kampala, des activistes de la lutte contre le sida ont ainsi été arrêtés alors qu'elles et ils dénonçaient l'absence de prise en compte par le gouvernement ougandais des minorités sexuelles dans le gestion de l'épidémie de sida.

La nouvelle mouture du projet de loi, annoncée par le ministre de l'éthique, Buturo, n'évoquerait plus la peine de mort mais promet d'être tout aussi haineuse à l'encontre des lesbiennes, gai, bi et trans. D'après les dernières déclarations du ministre, connu par sa volonté d'interdire les mini-jupes pour faire de la prévention routière, le prochain projet de loi proposera des moyens de « remise sur le droit chemin » les lesbiennes, gai, bi et trans en matière d'orientation sexuelle.

La lutte contre le sida ne doit pas être dissocié de la lutte pour le droit des minorités sexuelles. Par ces projets de lois et par les actions de persécutions menés à l'égard des minorités sexuelles, le gouvernement ougandais bafoue les droits humains et montre à nouveau sa volonté criminelle d'exclure les LGBT de la prévention et de l'accès au soin. Museveni et Buturo ont du sang sur les mains Act Up-Paris, association de malades du sida, issue de la communauté homosexuelle continuera à dénoncer les violences menées par le gouvernement de Museveni a l'encontre des lesbiennes, gai bi et trans ougandais.

Act Up-Paris exige : la dépénalisation de l'homosexualité en Ouganda ; l'accès à la prévention et aux soins pour les minorités sexuelles en Ouganda ; un entretien entre l'ambassadeur chargé des droits de l'Homme et l'ambassadeur de l'Ouganda en France sur les questions de pénalisation de l'homosexualité en Ouganda ; l'ouverture du droit d'asile en France à touTEs les lesbiennes, gai, bi et trans ougandais persécutés en raisons de leur orientation sexuelle dans leur pays d'origine.

COLLOQUES, DEBATS, MEETING...

12 - Laïcité : Enjeux de l'action citoyenne : Atelier de réflexion et d'échange

Cet atelier, proposé par le Groupe Transversal «Luttes féministes contre les intégrismes religieux» est animé par l'ADRIC autour de son guide méthodologique intitulé « Agir pour la laïcité dans un contexte de diversité culturelle : des idées reçues à une pratique citoyenne ».

Date : Le samedi 9 janvier 2009 de 9h30 à 16h30

Lieu : CNIDFF - 7 rue du Jura 75013D Métro Gobelins (ligne 7) ou Campo-Formio (ligne 5). Sonner à l'interphone "CNIDFF". Contacts et inscriptions : Monique. dental@orange.fr

La montée des mouvements politico-religieux qui prône l'emprise de la religion sur le politique met à mal les principes de laïcité, de mixité - facteurs favorisant l'égalité des femmes et des hommes - et favorise le recul des droits humains des femmes.

Face à ce phénomène, plusieurs associations féministes ont constitué, depuis 2008, un groupe de travail transversal « Lutttes féministes contre les intégrismes religieux ». Tout en prenant en compte la complexité de la situation impliquant les libertés, l'égalité, l'application des principes de laïcité, ce groupe a pour objectif de lutter contre l'imbrication du politique et du religieux.

Partant du principe que la liberté de religion ne peut être acceptée comme un prétexte pour justifier les violations des droits humains des femmes, mais aussi que toute mesure en faveur de la laïcité ne peut mettre en cause les libertés d'expression, d'association et de croyance, nous vous invitons à un atelier-débat pour réfléchir ensemble et confronter nos expériences sur les thèmes suivants : Comment se manifeste la progression des mouvements politico-religieux dans l'espace public (la rue, l'espace local, les lieux d'enseignement, de loisirs, de travail, de santé, etc.) ? Quelles en sont les conséquences sur les droits des femmes et sur la mixité dans l'espace public ? Comment, sur le terrain, les différents acteurs (associations, services sociaux, pouvoirs publics locaux, etc.) y font-ils face ? De quels outils pouvons-nous disposer ? Quelles réponses apporter ?

Nous souhaitons que cet atelier débouche sur une mise en relation plus étroite des actrices et des acteurs à la fois laïques, féministes et antiracistes, et sur l'organisation d'un débat public ultérieur.